



**PROTOCOLE D'ORGANISATION
LIÉ A LA SITUATION SANITAIRE POUR L'ACTIVITE**

RANDONNEE PEDESTRE

(Un exemplaire du présent protocole sera remis à chaque participant)

Cadre général applicable dans les locaux du Foyer

Port du masque obligatoire pour tous les plus de 11 ans,
Respect des règles de distanciation physique,
Liste des présents systématique pour chaque activité et pour chaque séance ou créneau,
Affichages préventifs à l'entrée des locaux,
Gel hydroalcoolique disponible à l'entrée et dans chaque salle d'activité,
Si une personne a des symptômes de la maladie, elle prévient le ou la responsable de l'activité ou une personne proche qui prévient immédiatement toutes les personnes présentes et le référent COVID du Foyer (Loïc Douart),

Déroulement de l'activité :

Les randonneurs doivent se munir de 2 masques et d'un flacon de gel hydroalcoolique
Si covoiturage : port du masque obligatoire dans le véhicule et désinfection ou lavage des mains,
Lors des déplacements en voiture : 4 personnes par berline et 6 en monospace,
Etablissement de la liste des participants par l'animateur ou l'animatrice à chaque séance,
Distanciation physique de un mètre minimum durant toute la randonnée,
Port du masque conseillé,
Lors du croisement d'un groupe ou d'une personne, respecter une distance de 1,50 m,
Pour le retour, port du masque obligatoire dans les voitures et lavage des mains au gel hydroalcoolique avant de monter en voiture.

Lors des sorties à la journée : remplacement du masque après le pique-nique.

